

N/REF : 23/01/2026 8H19 C:000053 I:02476
V/REF : AC/C37922
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 à 8H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BAI
IMMEUBLE : BEL AIR -BAI
2-12, SQ FERNAND JACQ
1-3, RUE LEON MURY
35200 RENNES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 4 SQUARE DOCTEUR FERNAND JACQ - MR SLIMANI 06 27 40 42 83
LOGEMENT N° 014521, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RADIATEUR CUISINE NE CHAUFFE PAS
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEVISSAGE DE LA TÊTE THERMOSTATIQUE
REMISE EN PLACE DE LA TÊTE DROITE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 03/02/26 à 16H19 Mme A GUILLO
2601: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					95,00
T.V.A. a 10,00%					9,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.